



<b>Enseignement secondaire</b>		
<b>Division supérieure</b>		
<b>ECOGE Economie de gestion</b>		
<b>Programme</b>		
<b>1CD_1MD</b>		

  

Langue véhiculaire : Français
Nombre minimal de devoirs par semestre : 1 au 1 <sup>er</sup> semestre, 2 au 2 <sup>e</sup> semestre, par module

## **I. Objectifs**

Les connaissances en gestion acquises par les élèves en classe de 2e sont approfondies et largement étendues en classe de 1re.

Le programme est composé de deux grands modules qui interviennent à part égale dans la note semestrielle. D'un côté le module « Sociétés commerciales », qui traite des aspects financier, juridique et comptable des sociétés commerciales. De l'autre côté le module « Statistique et probabilités », qui doit fournir à l'élève les notions de base en statistique descriptive et en probabilités.

## **II. Module « Sociétés commerciales »**

Cette matière s'articule autour de trois aspects différents mais liés:

- analyse comptable et financière du bilan et du résultat ;
- présentation juridique des sociétés commerciales ;
- comptabilité des sociétés de capitaux.

Un même sujet est donc étudié sous trois aspects différents, ce qui évite le cloisonnement des matières et favorise l'esprit de synthèse de l'élève.

### **1. Contenu du cours**

Les trois parties, à savoir : Analyse comptable et financière, Droit des sociétés et Comptabilité des sociétés sont à traiter dans leur intégralité, sauf les notes en bas de page ainsi que les parties du cours marquées par un astérisque.



## 2. Devoirs en classe

Le droit commercial fera l'objet d'un contrôle de connaissances.

En analyse et en comptabilité il y aura entre 2 et 4 exercices, subdivisés en sous-questions précises et cotées.

En analyse du résultat, le questionnaire doit indiquer les numéros de compte, mais les élèves ne sont pas obligés de les utiliser.

En comptabilité des sociétés, tous les taux d'imposition doivent être indiqués sur le questionnaire.

Des éléments de théorie et des interprétations de résultats peuvent être intégrés dans ces exercices jusqu'à une limite de 12 points par devoir.

## 3. Examen écrit

Epreuve écrite d'une durée de 2,5 heures.

Le questionnaire comporte 3 à 4 questions, éventuellement subdivisées en sous-questions précises et cotées. Le genre de questions est le même que celui des devoirs en classe.

Des éléments de théorie et des interprétations de résultats peuvent être intégrés dans les exercices jusqu'à une limite de 12 points au total.

Chaque partie du cours (analyse, droit, comptabilité) doit faire l'objet d'une question au moins.

Le droit commercial intervient pour 10-15 points.

En analyse du résultat, le questionnaire doit indiquer les numéros de compte, mais les élèves ne sont pas obligés de les utiliser.

En comptabilité des sociétés, tous les taux d'imposition doivent être indiqués sur le questionnaire.

Quant aux calculatrices, prière de voir l'instruction ministérielle.

## **III. Module « Statistique et probabilités »**

Ce module traite la statistique descriptive, les corrélations ainsi que le calcul des probabilités.

### 1. Contenu du cours

Le cours est à traiter dans son intégralité, sauf les notes en bas de page ainsi que les parties du cours marquées par un astérisque.



## 2. Devoirs en classe

Les devoirs en classe ne peuvent contenir que des exercices et des questions d'interprétation des résultats. Celles-ci peuvent intervenir jusqu'à une limite de 5 points par question et de 10 points par devoir.

Les questions et éventuelles sous-questions doivent être cotées.

L'évaluation tient compte de la démarche de l'élève.

## 3. Examen écrit

Epreuve d'une durée de 2 heures.

Le questionnaire comporte au moins 3 exercices éventuellement subdivisés en sous-questions précises et cotées.

La partie analyse combinatoire et calcul de probabilités intervient pour un minimum de 30 et un maximum de 40 points.

Des questions d'interprétation des résultats peuvent être posées jusqu'à une limite de 5 points par question et de 10 points au total.

Quant aux calculatrices, prière de voir l'instruction ministérielle.